

AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Département(s) de publication : Alpes-Maritimes

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Département des Alpes-Maritimes

Correspondant : M. le président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, direction générale adjointe pour les ressources, les moyens et la modernisation de l'administration direction des finances, de l'achat et de la commande publique - service des marchés - cama - 147 Bd du Mercantour - tour Jean Moulin bureau 630 B.P. 3007 - (du lundi au vendredi, de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16 heures) 06201 NICE Cedex 03, tél. : 04-97-18-50-00 adresse internet : <https://www.marches06.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché : collège Pierre Bonnard au Cannet - bâtiment externe 1er étage et salle de restauration - désamiantage et réfection des sols souples.

Type de marché de travaux : exécution.

CPV - Objet principal : 45262650. Objets supplémentaires : 454321.

Lieu d'exécution : collège Pierre Bonnard au Cannet. Code NUTS : FR103.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Travaux de désamiantage et réfection des revêtements de sols souples - bâtiment externe 1er étage et salle de restauration au collège Pierre Bonnard au Cannet.

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC - non. Prestations divisées en lots : oui.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : le règlement s'effectuera par mandat administratif suivi d'un virement. Selon les règles de la comptabilité publique et dans les délais réglementaires (délai global de paiement de 30 jours conformément aux dispositions de l'article 183 du

Décret no 2016-360 du 25 mars 2016). Le financement s'effectuera sur le budget départemental et sur les ressources propres du Département.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques : attributaire du marché : aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 45-v-1 du Décret no 2016-360 du 25 mars 2016.

En application de l'article 51v1 du Code des marchés publics, la personne publique interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants ou imprimé Dc1 par lequel le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur :

AIN'Entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015

B)Être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés - déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement de l'imprimé Dc2, rubriques a, b et c.

Capacité économique et financière - références requises - se référer au règlement de la consultation.

Capacité économique et financière - Niveau(s) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : se référer au règlement de la consultation.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises - se référer au règlement de la consultation.

Référence professionnelle et

capacité technique - Niveau(s) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : se référer au règlement de la consultation.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marchés publics simplifiés sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- le prix : 70 %

- la valeur technique : 30 %.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 6 mars 2018, à 15 h 30.

Délai minimum de validité des offres : 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Renseignements complémentaires : le délai d'exécution des prestations est fixé par le pouvoir adjudicateur dans les conditions ci-après. Le délai d'exécution des prestations est de 9 semaines pour le lot 01 et 5 semaines pour le lot 02 à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage des travaux. Il est prévu une période de préparation de 5 semaines pour le lot 01 et 2 semaines pour le lot 02, incluse dans le délai d'exécution.

Modalités d'ouverture des offres : séance non publique.

Conditions pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Retrait du DCE jusqu'à la date limite de remise des offres fixée ci-dessus.

- Par téléchargement à l'adresse suivante : <https://www.e-marches06.fr>.

Conditions de remise des candidatures et des offres :

Les candidatures et les offres peuvent être remises sur support papier ou sur support physique électronique par lettre recommandée avec AR ou déposées sur place contre récépissé à l'adresse et aux horaires indiqués au point de contact ou par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.e-marches06.fr>.

Les candidatures et les offres adressées par voie électronique peuvent être doublées d'une copie de

sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique adressé sous pli cacheté portant la mention "copie de sauvegarde" envoyée avant les dates et heures limites fixées pour la remise des candidatures et des offres, à l'adresse visée au point de contact. Les documents doivent être sous format pdf à résolution 300 dpi niveau de gris. Les certificats de signature électronique doivent être conformes et référencés.

Toutes les modalités de remise des candidatures et offres, la procédure applicable en cas de détection d'un programme informatique malveillant sont détaillées dans le règlement de consultation.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice B.P. 4179 33 Bd Franck Piatte 06300 Nice, tél. : 04-92-04-13-13, courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr, télécopieur : 04-93-55-78-31.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours pour excès de pouvoir 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision attaquée et jusqu'à la signature du contrat

- référé pré contractuel : Possible jusqu'à la signature du marché

- référé contractuel : en application de l'art R551-7 du code de justice administrative

- recours de plein contentieux : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Mots descripteurs : Amiante (désamiantage).

Renseignements relatifs aux lots :

Lot(s) 01 - désamiantage. Travaux de désamiantage

CPV - Objet principal : 45262650. Mots descripteurs : Amiante (désamiantage)

Lot(s) 02 - sols souples. Travaux de réfection des sols souples

CPV - Objet principal : 45432111. Mots descripteurs : Revêtements de sols

Date d'envoi du présent avis : 12/02/2018

VILLE DE PEYMEINADE



PRESCRIPTION RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Par délibération n°2017-068 en date du 14 décembre 2017, le conseil municipal de Peymeinade a décidé de prescrire l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) et a défini les objectifs et les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de l'élaboration de ce règlement. Cette délibération est affichée en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.



COMMUNE DE ROQUESTERON

AVIS

Procès verbal provisoire de Constat d'Abandon Manifeste Parcelle A 482 Commune de Roquesteron (Alpes Maritimes). Vu la délibération N° 16/2018 en date du 3 Février 2018. Vu les articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'article 71 de la loi ALUR, portant sur la base des biens en état d'abandon manifeste, Je soussignée Danielle BONNET-VAUCHEZ, Maire Adjointe de la commune de Roquesteron, avons constaté que le bien immobilier (bâti) dont la référence cadastrale est

- Parcelle sise place Dalmassy, dans le village : section A numéro 482 dont les deux propriétaires ayant hérité de la succession de Eliane d'Aurthier de Rochefort, décédée à Nice le 25 Janvier 2005, Mesdames Elisabeth MORAN et STELLA MORAN domiciliées à cette époque toutes 2 aux U.S.A ont disparu, et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ainsi que l'indique la TRESORERIE DE LEVENS.

Le bâtiment susnommé est en état de délabrement et d'abandon manifeste. Qu'au vu de nos constatations les travaux d'entretien de ladite parcelle (bâti) s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 13 Février 2018 à 09h00 heures et avons signé.

CONVOICATIONS AUX A.G.

NICE BAIE DES ANGES ASSOCIATION
RCS Nice 449038371

CONVOCAION A ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LE JEUDI 8 MARS 2018 A 18 H 30, au siège de l'association : 2, rue Jean Allegré, Palais des Sports Jean-Bouin - Patinoire - 06000 NICE
Ordre du jour : Election des membres du Conseil d'Administration
Les candidatures éventuelles doivent être adressées par mail à l'adresse scp@etude-aj.fr, objet « Candidature NIBA », avec copie de la pièce d'identité et mention de l'adresse actuelle et de la profession du candidat.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCEC1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2017 au tarif de base de 4,15 € HT pour les Alpes-Maritimes.

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MAPA n° 18 003 83400 PC
PARC NATIONAL DE PORT-CROS
181 Allée du Castel Sainte-Claire - BP 70220 - 83406 HYERES cedex
Tél. : 04.94.12.82.30

Abattage et élagage d'arbres dangereux et chablis, îles de Porquerolles (lot 1) et de Port-Cros (lot 2), 2018-2020. Accord-cadre à bons de commande, alloti, de service, procédure MAPA, mono attributaire.

Documents de la consultation à télécharger sur la Plate-forme des

Achats de l'État PLACE à l'adresse : www.marches-publics.gouv.fr.

Remise des offres avant le 07/03/2018 à 12 h, selon détails donnés dans le règlement de la consultation.

Jugement des offres :

45 % pour le prix

40 % pour le mémoire technique - les sous critères sont : méthodologie, organisation moyens humains et matériels prise en compte de la sécurité 10% pour les moyens mis en œuvre pour respecter les délais d'intervention 5 % pour la prise en compte du développement durable en plus de celles imposées par le présent document.

AVIS ADMINISTRATIFS



Commune de Roquesteron

AVIS

Procès verbal provisoire de Constat d'Abandon Manifeste Parcelles A 384 et A 385 Commune de Roquesteron (Alpes Maritimes). Vu la délibération N°10/2018 en date du 03 Février 2018. Vu les articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'article 71 de la loi ALUR,

Portant sur la base des biens en état d'abandon manifeste, Je soussigné Danielle CHABAUD, Maire de la commune de Roquesteron

Avons constaté que les biens immobiliers (bâti) dont la référence cadastrale est : Parcelle sise rue de la Fontaine, dans le village, référence cadastrale : section A numéro 384

Parcelle sise rue de la Fontaine, dans le village, référence cadastrale : section A 385

ont les deux propriétaires ayant hérité de la succession de Eliane d'Aurthier de Rochefort, décédée à Nice le 25 Janvier 2005, Mesdames Elisabeth MORAN et STELLA MORAN domiciliées à cette époque toutes 2 aux U.S.A ont disparu, et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ainsi que l'indique la TRESORERIE DE LEVENS.

Les bâtiments susnommés sont en état de délabrement et en état d'abandon manifeste.

Qu'au vu de nos constatations les travaux d'entretien des parcelles (bâti) s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 12 Février 2018 à 11 heures et avons signé.

ABONNEZ-VOUS AU

N°Cristal 09 69 32 83 83

APPEL NON SURTAXE

Légales

DIVERS

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
DES ALPES-MARITIMES
SERVICE ENVIRONNEMENT

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ERRATUM

Enquête publique relative à une demande de permis d'exploitation d'un gîte géothermique basse température et une demande d'autorisation de travaux miniers sur le site du Crédit Agricole Mutuel à Saint-Laurent-du-Var, déposés, en un seul dossier, par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

Dans la publication du 2^e avis d'enquête publique du journal NICE MATIN du 11 février 2018, à la place de « ddp:P:lope@alpesmaritimes.gouv.fr », il convient de lire « dddp:lope@alpes-maritimes.gouv.fr ».

La directrice départementale de la protection des populations des Alpes-Maritimes,
Sophie BERANGER-CHEVRET

NOUS PRIONS LES CANDIDATS REPONDANT A UNE OFFRE D'EMPLOI DE BIEN VOULOIR INDIQUER SUR L'ENVELOPPE LA REFERENCE CORRESPONDANTE

6H00 / 9H00
LE GRAND RÉVEIL DE LA CÔTE D'AZUR
AVEC CHRISTOPHE ET ANNA

La LIVE de Nice-Matin
Actu des Stars
Horoscope météo Info trafic
Agenda des sorties
Info Côte d'Azur

105,3 FM
100,5 FM

radio émotion
TERRA RADIO DANS LE QUINZÈME ANNIVERSAIRE